

Délégation Territoriale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par : Elisabeth JAULIN
Courriel : elisabeth.jaulin@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 70 84
Télécopie : 01 41 60 70 54

Réf :
PJ :

Date : 08 avril 2015
Objet : préparation de la CT du 15.04.2015

Relevé de décisions du Bureau de la conférence de territoire du 08 avril 2015 Lieu : DT 93 ARS

Présents : Membres du bureau :
Dr GOMBEAUD, URPS
Dr SALA, représentant de l'ordre des médecins
Mme OLLIVET, représentante des usagers au titre des associations agréées
Mme SOULIE, représentante des usagers au titre des associations de PH

Membres de la CT :
Pr PISSARRO

DT ARS :
Mr Jean-Philippe HORREARD

Excusés : Mr LAPORTE
Mme DERMER
Mr COTENTIN
Dr CHARESTAN
Mr BOUIS
Mr CORROY

Ordre du jour prévisionnel :

- l'URC (Unité Recherche Clinique), présentée par le docteur JANUEL (EPS de Ville-Evrard)
- Le bilan des dispositions la loi de 2005 en matière d'accessibilité des personnes handicapées en Seine-Saint-Denis, présentée par Madame SOULIE
- Les dispositions de la nouvelle loi santé en cours de discussion parlementaire

En préambule, Mr HORREARD fait un rapide bilan sur l'expérimentation du Projet territorial de Santé sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Est Ensemble et de Rosny-sous-Bois, dont la première Assemblée générale s'est déroulée le mardi 31 mars 2015 à 19h30, à l'Université Paris XIII, sous l'égide de Claude Evin, Directeur général de l'ARS.

Une centaine de professionnels de santé et d'élus ont participé à cette soirée. L'objectif était de présenter un diagnostic des problématiques d'organisation des soins et de parcours de santé sur un

territoire expérimental, à l'échelle infra départementale, à l'aide de différents « marqueurs caractéristiques » de ce territoire.

Pr PISSARRO demande si les acteurs de santé incluent l'ensemble de la population ?

Dr GOMBEAUD ajoute qu'il ne s'agit que d'une expérimentation. Cette assemblée manquait de construction dans le processus, et ne pouvait être assimilée à un exercice de démocratie sanitaire. Quelques pistes de travail ont été cependant avancées dans un contexte financier compliqué, dans la concrétisation des besoins.

Il trouve dommageable que certains acteurs, telle que l'assurance maladie ne soit pas associés, alors que certaines associations étaient présentes sans avoir été citées dans le document, et d'autres services conviés sans connaître le domaine de la santé publique.

Mr HORREARD précise qu'à l'issue de cette assemblée générale, des comités de pilotages sont tenus pour assurer le suivi de cette expérimentation et propose d'y convier des représentants de la CT, en qualité d'acteurs de santé sur le territoire d'Est Ensemble.

Pr PISSARRO évoque les groupes de travail « périnatalité et la santé des jeunes », proposés lors de la dernière conférence de territoire du 11 mars.

L'objectif est de faire le point sur ces thématiques dans le département, et d'établir un bilan sur ce qui a été fait en amont, afin que la conférence de territoire puisse se prononcer sur des orientations à donner, et dans quelles conditions. Il propose de faire un rappel à la prochaine plénière sur les attentes de ces groupes.

Mr HORREARD propose que le docteur DESPLANQUES (DT/ARS) participe aux groupes, et qu'elle dresse un bilan autour des actions qui ont été menées, sur les années précédentes.

Discussions autour de l'ordre du jour prévisionnel

1 - **L'URC (Unité Recherche Clinique), présentée par le docteur JANUEL (EPS de Ville-Evrard)**

Dr GOMBEAUD reprend les termes de la synthèse rédigée par les soins du Dr ARCELLA-GIRAUX (DT/ARS), et dont le docteur JANUEL de l'EPS de Ville-Evrard commentera le sujet.

Il aborde les 3 points essentiels qu'elle propose de développer :

L'URC a particulièrement développé l'axe thérapeutique :

- 1. Des traitements innovants sont expérimentés au sein de l'unité de recherche clinique : la TMS (Stimulation magnétique transcrânienne) ou la TDCS (Stimulation transcrânienne à courant direct). Protocoles en cours : TMS dépression résistante, TMS et Hallucinations résistantes. Protocoles en collaboration : Douleur et schizophrénie ; TMS et TOC*
- 2. Etude de facteurs de réponse ou de résistance aux traitements chez des patients suivis en ambulatoires ou hospitalisés.*
- 3. Développement de techniques thérapeutiques cognitives liées à la vie quotidienne du patient. Protocoles en cours : Evaluation de l'humeur et des fonctions cognitives témoins sains. TOC. Schizophrénie*

Il propose sur ce sujet particulièrement intéressant et méconnu, une présentation d'une vingtaine de minutes minimum, et autant pour les débats.

2 - **L'accessibilité des personnes handicapées en Seine-Saint-Denis, présentée par Madame SOULIE**

Mme SOULIE relate les difficultés qu'elle a rencontrées pour faire intervenir des partenaires. Certains ont évoqué le manque de temps, d'autres n'ont pas répondu.

Ont été contactés entre autres, le conseil général, la DRIEA¹, le chargé du handicap des hôpitaux de Paris, la préfecture...

¹ DRIEA Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et l'Aménagement

Elle propose de dresser un bilan sur les 10 dernières années (2005/2015), et de présenter rapidement le projet de la loi sur l'accessibilité (un rappel du cadre et des modificatifs), L'idée étant de traiter l'accessibilité au niveau des ERP² dans le médico-social et la santé.

Le transport ne sera pas évoqué.

Elle sollicitera à nouveau la préfecture, pour demander des statistiques au 1^{er} mars 2015.

Dr GOMBEAUD ajoute qu'il serait intéressant de connaître l'état des lieux des établissements en termes d'accessibilité.

Mr HORREARD souhaite savoir si le conseil général a établi un bilan sur le nombre de bâtiments accessibles par commune. Il rappelle les fondements de la loi de 2005 qui fixe des objectifs contraignants d'accessibilité des bâtiments publics mais aussi des cabinets libéraux sur une échelle de 10 ans.

Mme SOULIE ajoute qu'il n'y a pas vraiment de solutions, l'intérêt est de faire prendre conscience du problème. Néanmoins il y a un manque de connaissances sur les problématiques sociétales de l'accessibilité. Sans faire de circuit spécifique, elle rappelle qu'elle avait suggéré à la CDAPH³ de mettre à disposition de toutes personnes présentant un handicap, un guide médical permettant de s'orienter selon les besoins de soins et d'accueil. Cette proposition a été rejetée.

Dr GOMBEAUD précise que c'est une forme de publicité gratuite, donc interdite. Néanmoins, ce système faciliterait la mise en place de réseaux.

Dr SALA précise que cette mise en place est plus facile au niveau des établissements hospitaliers, étant plus adaptés.

Mme SOULIE ajoute que ce guide pourrait être une dérogation à l'accessibilité, pour les médecins susceptibles d'y adhérer.

3 - Les dispositions de la nouvelle loi de santé en cours de discussion parlementaire

Dr GOMBEAUD la loi n'a pas encore été promulguée. Certaines choses vont être adoptées, la question est de savoir si elle est applicable.

Le document présente une multitude d'amendements.

La prévention est l'un des objectifs affirmés.

Le tiers payant universel généralisé est maintenu. Mais ce n'est pas un problème spécifique sur le département, dans la mesure où de nombreux patients bénéficient déjà du tiers payant.

Il y a un risque de diminution de l'offre de soins à terme.

Il propose de faire une présentation succincte.

Mr HORREARD soulève le problème de la vaccination, notamment la pénurie du BCG et du rôle important des PMI et des services hospitaliers (maternités notamment) qui sont approvisionnés en vaccins et qui doivent gérer la demande

Il existe par ailleurs des supports intéressants sur la vaccination, fait par le conseil général, qui pourraient être ajoutés dans la liste des thèmes à présenter lors d'une prochaine plénière.

L'ordre du jour est maintenu, en y rajoutant l'intervention du Professeur PISSARRO sur les groupes de travail.

La séance est close.

Le secrétariat de la conférence

² ERP Etablissements Recevant du Public

³ CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées